

**Projet de
Politique du patrimoine
de la Ville de Montréal**

Mémoire

de

L'Association des archivistes du Québec

Montréal

31 janvier 2005

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) est une association créée en 1967 qui regroupe quelque 600 professionnels et techniciens œuvrant à la gestion des archives tout au long de leur cycle de vie dans les organismes publics et privés. Elle a pour mission de soutenir le développement de la profession d'archiviste. À cette fin, elle offre entre autres à ses membres des services propres à assurer la promotion de leur profession et de leur discipline. Les membres manifestent toujours de l'intérêt pour les projets qui de près ou de loin les concernent et ils ont mandaté leur association pour intervenir lorsqu'elle le juge nécessaire.

En ce sens, comme l'Association compte la moitié de ses membres dans la grande région de Montréal, elle croit important de participer aux auditions publiques pour faire entendre ses commentaires sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

Mais, plus important que cet argument, l'AAQ veut signifier sa préoccupation constante de la reconnaissance de la profession d'archiviste et du rôle important de ce dernier dans la constitution de la mémoire d'une communauté. En partant du principe que les archives font intrinsèquement partie du patrimoine, l'AAQ croit avec fermeté que l'archiviste doit être considéré à bon droit comme un intervenant patrimonial majeur.

Le patrimoine archivistique

L'AAQ constate avec plaisir que ce projet de politique présente une vision large et sensée du patrimoine qui ne réside en rien sur des définitions passéistes, mais s'inscrit dans le vécu quotidien et profond des gens qui habitent ou fréquentent Montréal. Les archives, telles qu'elles y sont décrites, contribuent à cet effort de reconnaissance du patrimoine dans toutes ses manifestations.

Plus que les témoins du passé, les archives prennent une dimension nouvelle où elles deviennent des outils pour vivre le présent et bâtir l'avenir. Elles sont donc en symbiose, comme objet du patrimoine mobilier, avec les autres patrimoines bâti, naturel, artistique, archéologique et paysager.

L'AAQ tient à souligner, et en cela elle aurait aimé que le projet de politique aille plus loin en ce sens, que les archives sont en fait plus que des objets de collection ou que des pièces qu'on expose. Elles permettent que soient toujours habités de sens certains objets, lieux, édifices, constructions et autres représentations. Lorsque le produit de l'activité humaine – qu'il s'agisse de biens, d'œuvres, d'actions ou de services – disparaît, il reste les archives pour témoigner de sa réalisation et permettre d'en faire l'histoire... et le reconstruire.

Le Conseil international des archives souligne très justement que : « [L]es archives constituent la mémoire des nations et des sociétés ; elles fondent leur identité [...]. En témoignant des activités menées et des décisions prises, elles assurent à la fois la continuité des organismes et la justification de leurs droits ainsi que ceux des individus et des États. Parce qu'elles garantissent l'accès des citoyens à l'information administrative et le droit des peuples à connaître leur

histoire, les archives sont essentielles à l'exercice de la démocratie, à la responsabilisation des pouvoirs publics et à la bonne gouvernance ».

Il conviendrait d'ajouter à cette citation que les archives sont des objets-témoins servant à reconnaître l'humain à travers ce qu'il est et ce qu'il réalise. Les archives constituent un patrimoine vivant sans cesse en évolution, et parfois même en ébullition ; il revient aux archivistes d'évaluer, de sélectionner et de traiter ce patrimoine en devenir selon des normes et des critères reconnus. Puisque les archivistes interviennent dès la création des documents, ils collaborent dès aujourd'hui à la constitution du patrimoine de demain.

Bien qu'elle trouve les termes « muséologie » et « collection » quelque peu réducteurs de la portée du concept d'archives, l'AAQ souscrit aux orientations proposées dans le projet de politique :

- « [d']établir un portrait diagnostique de l'action municipale en matière de muséologie (musées, archives, bibliothèques et autres équipements culturels) » ;
- « [de] reconnaître et développer la mission des unités responsables des collections municipales archivistiques [...] » ;
- « [d']élaborer des modalités d'acquisition [...] » ;
- « [d']évaluer l'état des collections municipales ainsi que les besoins relatifs à la conservation et à l'entreposage et identifier les ressources disponibles » ;
- « [de] s'assurer que les activités de conservation soient intégrées au processus de gestion courante » ;
- « [de] réaliser des projets de diffusion et d'éducation [...] » ;
- « [de] mettre en commun l'information sur l'ensemble des collections municipales sur le site Web de la Ville à partir des systèmes d'informatisation existants ».

Toutefois, l'AAQ veut souligner que ces orientations auront un véritable impact seulement si elles permettent de rendre compte de l'utilisation et de l'exploitation des fonds d'archives (considérés comme des collections) par plusieurs publics, y compris par les autres intervenants patrimoniaux. Le projet de politique aurait pu développer un enjeu en ce sens. D'autant plus que dans la partie 5.3 consacrée à la Ville de Montréal – Gestionnaire exemplaire, aucune mention précise n'est faite par rapport à l'archiviste, à son rôle et à ses activités.

Ce projet fait référence à un ensemble de lois et de règlements, dont la *Loi sur les archives*. Outre le fait qu'elle impose des obligations aux organismes publics en regard des documents qu'ils gèrent, elle assure aussi dans une certaine mesure la protection des archives publiques et privées. L'AAQ aurait trouvé intéressant que le projet de politique précise l'enjeu suivant : l'actualisation de La *Loi sur les archives*, à l'instar de celui qui est proposé pour la *Loi sur les biens culturels*. D'un point de vue archivistique, l'AAQ considère qu'il aurait été pertinent

d'identifier clairement dans cet enjeu les programmes de financement couverts par la *Loi sur les archives* et la nécessité de leur bonification.

Les intervenants

L'AAQ est particulièrement heureuse de constater que le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM) soit nommé et reconnu comme un intervenant patrimonial dans le projet de politique. Mais l'Association manifeste encore plus sa satisfaction quand elle constate que la Ville le considère comme un de ses **partenaires** et que cette dernière veut :

« [...] s'associer au Groupe des archivistes de la région de Montréal (GARM) et au milieu des archives pour promouvoir l'acquisition, le traitement, la préservation et la diffusion des archives montréalaises, autant publiques que privées.

et

[...] s'associer au GARM et au milieu des archives pour réaliser un portail Internet offrant un accès public à l'ensemble des archives montréalaises. »

Le GARM est le témoin parfait des efforts de concertation et de collaboration entre les services d'archives œuvrant dans des champs de compétences diversifiés et provenant de diverses composantes ethniques et thématiques du milieu montréalais. La simple liste des services d'archives dans ce secteur du patrimoine documentaire témoigne de l'entière nécessité des actions concertées entre partenaires en matière d'archives. Si tous s'accordent sur le rôle essentiel joué par la Division des archives et gestion de documents de la Ville de Montréal, la constitution, la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique montréalais ne sauraient être pris en charge par un seul service, bien que celui-ci puisse y jouer un rôle moteur.

L'AAQ interprète donc cette volonté de la Ville de Montréal de s'associer au GARM et au milieu des archives comme une reconnaissance des compétences et de l'expertise des archivistes qui travaillent dans différents services d'archives.

Le GARM exprime dans son mémoire l'aspect primordial de faire place à un ensemble d'intervenants et de poser « comme principe que la protection et la mise en valeur du patrimoine est une responsabilité collective ». Il ajoute même « [qu']on se doit de souligner la pertinence du projet municipal de rallier autour de la Ville les divers acteurs de la scène patrimoniale pour créer un mouvement suffisamment fort. Le projet de se concerter est éminemment prometteur. L'idée de réunir toutes les forces en présence au sein d'un prochain Réseau Patrimoine Montréal est porteur d'espoir ».

L'AAQ appuie les propos du GARM et ajoute que cet effort de regroupement est aussi l'occasion rêvée de favoriser le partage des connaissances entre les différentes disciplines patrimoniales. La profession d'archiviste sera ainsi mieux connue par d'autres professionnels. La concertation et la collaboration pourront donc se faire sur une base plus large qu'entre les professionnels d'une même discipline ou profession.

Dans le même esprit, le GARM propose d'introduire dans le chapitre 5.3 intitulé « La Ville de Montréal – Gestionnaire exemplaire » une section propre au patrimoine archivistique. L'AAQ considère que cette section aurait pour avantage de mieux faire connaître spécifiquement certaines activités que réalisent les archivistes dans la constitution, le traitement, la préservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique. De plus, elle fixerait pour l'archiviste lui-même des actions d'intervention précises.

Le financement

La mise en œuvre des orientations inscrites au projet de politique du patrimoine, qui se traduira par de multiples activités, aura besoin d'un investissement financier substantiel ainsi que de ressources humaines suffisantes. L'AAQ souhaite que la Ville de Montréal puisse trouver les sommes nécessaires pour la réalisation de ce vaste chantier. La Ville aura elle-même, tout comme ses partenaires patrimoniaux, à investir suffisamment. De plus, elle se devra de le faire pour l'ensemble des facettes du patrimoine, que celui-ci soit bâti, mobilier, archéologique, paysager, industriel, naturel, artistique ou culturel immatériel.

Elle devra aussi convaincre les gouvernements de faire leur part en leur démontrant que le patrimoine de Montréal est aussi le patrimoine de la nation québécoise et canadienne. Le patrimoine montréalais illustre des phénomènes majeurs comme l'industrialisation, l'urbanisation, les luttes sociales, la diversification ethnique et culturelle, etc. L'histoire et la société du Québec et du Canada ne sauraient être comprises sans ce patrimoine. En l'occurrence, des institutions comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada devraient être des partenaires « professionnels » mais aussi financiers.

D'une manière encore plus soutenue, la Ville de Montréal se devra de convaincre le secteur privé, et tout particulièrement le milieu des affaires, d'investir dans cet important effort collectif de la reconnaissance du patrimoine montréalais qui est aussi, faut-il le rappeler, leurs lieux, leurs archives, leurs édifices, leurs parcs et leurs manifestations culturelles ou économiques.

Conclusion

L'UNESCO précise que « le patrimoine documentaire est le reflet de la diversité des langues, des peuples et des cultures. Il est le miroir du monde et sa mémoire. Mais cette mémoire est fragile. À chaque instant, des parties irremplaçables disparaissent à jamais ». La Ville de Montréal a le grand mérite d'avoir compris cela et d'avoir répondu à cet état de fait par son projet de politique du patrimoine.

L'AAQ tient à souligner le caractère exemplaire et novateur de cette politique. Il s'agit d'un vaste projet dont le défi repose sur l'ampleur de la tâche à accomplir et la nécessaire coordination de l'ensemble des intervenants provenant des divers milieux patrimoniaux. Dans son soutien à ce projet, l'AAQ entend s'assurer que ses membres contribueront par leur expertise et leur travail sur le terrain à sa réalisation.

L'AAQ, tout comme le GARM, espère que ce projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal démontrera au gouvernement du Québec qu'il est possible d'agir et l'incitera ainsi à continuer ses travaux visant à doter le Québec d'une politique du patrimoine que le milieu archivistique attend depuis bientôt cinq ans.

Pour l'Association des archivistes du Québec,

Robert Nahuet

Yvonne Painchaud

Michel Lévesque

Président

Vice-présidente

Responsable du Comité des affaires professionnelles